

Kayak. Canoe. Paddle

ADOPTER LES
BONNES PRATIQUES LORS DE VOS
BALADES EN MARAIS



— Les marais de la Seudre, de Brouage et de l'île d'Oléron sont des espaces naturels façonnés depuis des siècles par les activités humaines (saliculture puis conchyliculture, agriculture). Ils sont reconnus au titre de Natura 2000 pour leur exceptionnelle biodiversité.

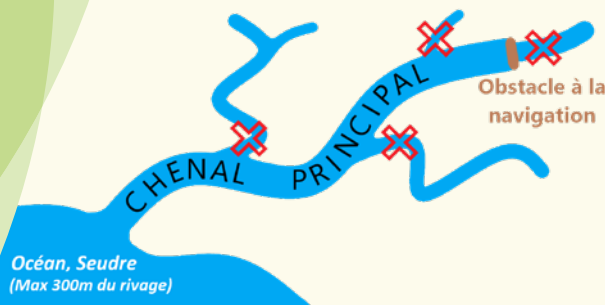
Découvrez-les, préservez-les !

POUR UNE BALADE RESPONSABLE EN MARAIS

Avant de partir, je détermine ma zone de navigation :

Il est recommandé de **naviguer uniquement sur le Domaine Public** :

- En marais : chenaux principaux, directement reliés à la mer jusqu'au 1^{er} obstacle à la navigation (écluse, porte à la mer) rencontré en remontant le chenal. Ne pas emprunter les embranchements.
- Je navigue uniquement dans les chenaux suffisamment larges et profonds pour ne pas abimer les berges et mon matériel.
- ⚠ *Je vérifie la météo, les horaires et coefficients de marée : la profondeur des chenaux peut varier fortement, avec des courants importants.*
- ⚠ *Je consulte les «Avis aux usagers» affichés sur site ou en mairie : ils contiennent des informations importantes sur d'éventuels travaux ou manifestations en cours.*



Où embarquer - débarquer :

Il n'y a pas d'accès spécifiquement aménagés, hormis certaines cales de mise à l'eau des ports.

- Je me renseigne sur les lieux de mise à l'eau auprès de chaque capitainerie ou en mairie.
- Je laisse la priorité aux professionnels (pêcheurs, ostréiculteurs...).
- Je ne stationne pas ma remorque sur le parking du port.
- Je sollicite au préalable l'accord du propriétaire si je passe par une propriété privée. Je n'ouvre pas les barrières.
- Je veille à ne pas abimer la végétation et les berges.

Je privilégie une balade accompagnée par un professionnel du nautisme et/ou de l'environnement : il saura me guider sur un circuit adapté et me faire découvrir les richesses du marais.

Je suis attentif aux autres usagers :

- Je respecte le travail des conchyliculteurs et des éleveurs : je ne pénètre pas dans les exploitations et je reste à distance des animaux.
- Je peux croiser des chalands et engins professionnels : je reste vigilant(e) et je partage l'espace.
- Si je croise des pêcheurs, je m'écarte pour ne pas accrocher leur ligne de pêche.

Je préserve le marais :

- Je navigue à distance raisonnable des berges pour éviter d'accélérer l'érosion et d'abimer la végétation des rives. Je n'accoste pas et ne donne pas de coups de pagaie dans les berges.
- J'évite de déranger les animaux en limitant le bruit, je n'effarouche ni les oiseaux ni les vaches : je pourrai ainsi mieux les observer.

- De nombreuses plantes sont protégées : je les prends en photo mais je ne les cueille pas!
- Je ramène mes déchets à terre, j'utilise un cendrier de poche et je ne jette rien dans l'eau.
- Je rince mon matériel sur une aire de carénage (si autorisé) ou chez moi pour ne pas disséminer d'espèces envahissantes ou de sel sur d'autres sites naturels.

Certaines espèces de Statices (Lavandes de mer) sont protégées.

Elevage bovin dans le marais de Brouage



Pour ma sécurité :

- Il peut y avoir des obstacles invisibles sous l'eau (enrochements, branches, restes de tables ostréicoles, hameçons...) : j'évite de sauter à l'eau pour ne pas me blesser et je porte des chaussures
- En marais doux, je prévois un gel hydroalcoolique et j'évite de m'éclabousser pour limiter les risques de contracter la leptospirose. Je reste à l'écart des ragondins qui en sont porteurs.
- Au retour, je vérifie l'absence de tiques sur ma peau.
- Je m'assure d'être toujours visible par les autres usagers : je porte des couleurs vives et je navigue uniquement de jour.
- Je ne pars pas seul(e) et je préviens quelqu'un de mon parcours.
- Je veille à ce que mon matériel de sécurité soit en bon état et adapté à ma pratique : **Je porte mon équipement individuel d'aide à la flottabilité** (combinaison, gilet de sauvetage), j'emmène un moyen lumineux pour faciliter les recherches en fin de journée en cas de difficulté.
- J'emmène avec moi un téléphone portable, de l'eau et une protection solaire (idéalement dans un bidon étanche).



**En cas
d'urgence,**

**je contacte le
18 ou 112**

Réalisation REDEMARAIS - PETR du Pays Marennes Oléron. Conception graphique et impression : Atlantique Offset. Crédits photos : CPIE Marennes Oléron, CCBM, Salicorne SUP. Publication : Juin 2020.



En canoë sur le chenal de la Perrotine



Projet financé avec le soutien de l'État au titre du Fonds National d'Aménagement et Développement du Territoire et du programme DLAL FEAMP. Le programme DLAL FEAMP est soutenu par l'Europe, l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine.

